



Le projet du centre d'affaires 45e Parallèle comprenant un hôtel quatre étoiles, des immeubles de bureaux, un parking et un centre de conférences à l'entrée de l'aéroport, a du plomb dans l'aile.

La société qui portait ce programme, Thalium Promotion, a été mise en liquidation judiciaire le 18 octobre dernier par le tribunal de commerce de Paris. Le terrain de 7 hectares bordant le côté gauche de l'avenue René-Cassin qui dessert l'aéroport est pour l'instant à l'état de friche. Le pôle tertiaire qui doit y voir le jour avait été estimé à 80 millions d'euros.

Quelques jours avant la mise en liquidation de la société, les premiers permis de construire avaient été accordés. Tout l'enjeu désormais est de savoir si des candidats seront intéressés pour reprendre le projet. Selon les informations du journal « Sud Ouest », de « bons dossiers » ont été déposés au tribunal de commerce de Paris.

D'autres interrogations demeurent comme l'AOT (autorisation d'occupation temporaire) délivrée par la DGAC. Archi concept Europe, cabinet d'architectes qui a élaboré le projet, a aussi peu apprécié, selon « Sud Ouest », d'avoir été mis sur la touche au moment de la rédaction des permis de construire. A suivre. •

Photo : Le projet devait accueillir un hôtel, des bureaux, un parking et un centre de conférences
©` GUILLAUME BONNAUD / SUD OUEST